



AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC 2018-001

La Ville de Bois-des-Filion désire recevoir des offres pour l'ajout d'une conduite d'aqueduc de 300 mm de diamètre longeant la montée Gagnon (bouclage entre la route 344 et le surpresseur Saint-Maurice) incluant les raccords et les travaux connexes. De même, ces travaux incluent le bouclage d'une conduite de 150 mm de diamètre avec gaine en PEHD de 300 mm de diamètre par forage directionnel (sous la montée Gagnon), le remplacement des conduites d'entrée et de sortie du surpresseur Saint-Maurice, le planage et le resurfaçage de la chaussée, la réfection de la piste cyclable (au besoin), le marquage et la signalisation.

Les présents travaux peuvent être réalisés en tout ou en partie par excavation, par forage directionnel ou toute autre méthode. La méthode de travail est laissée au choix du Soumissionnaire et celle-ci est à valider avant le début des travaux par le Représentant de la Ville. Par contre, comme indiqué ci-dessus, la conduite de bouclage d'aqueduc de 150 mm de diamètre passant sous la montée Gagnon doit être installée par forage directionnel avec une gaine.

Avant l'ouverture du dépôt des soumissions, une **visite des lieux est obligatoire**. Les visites individuelles, sur rendez-vous, auront uniquement lieu lors de la première semaine et deuxième semaine de soumission, soit du 29 janvier au 2 février 2018 et du 5 au 9 février 2018. Les heures de visites sont à confirmer selon la disponibilité des soumissionnaires et du Représentant de la Ville. La visite des lieux se fera selon les détails indiqués à la section 4.2 du présent document d'appel d'offres.

Seuls sont autorisés à présenter une offre les soumissionnaires ayant une place d'affaires au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics conclu avec le Québec et applicable à la Ville.

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le biais du système électronique d'appel d'offres SEAO (www.seao.ca), moyennant le paiement des frais exigés par l'exploitant du système. La Ville décline toute responsabilité du fait que des documents transitant par ce système seraient incomplets ou manquants.

Pour toute question relative au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent s'adresser **exclusivement** au responsable identifié ci-après :

François Morand, ing., directeur – Service du génie
Téléphone : (450) 621-1460 poste 174
Télécopieur : (450) 621-8483
Courriel : fmorand@ville.bois-des-filion.qc.ca

Tout manquement à cette obligation par un soumissionnaire pourra entraîner le rejet de son offre.

Pour être considérée, l'offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'une valeur minimale de dix pour cent (10 %) du montant total de l'offre (taxes incluses), **valide pour une période de cent quatre-vingts (180) jours** suivants la date d'ouverture des offres, sous l'une des formes décrites ci-après :

- un chèque visé et libellé à l'ordre de *Ville de Bois-des-Filion*; ou
- un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance autorisée par l'Autorité des marchés financiers à se porter caution.

La garantie de soumission doit de plus être accompagnée d'une lettre d'engagement, émise par une compagnie d'assurance détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et l'autorisant à pratiquer l'activité de garantie stipulant qu'un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour salaires, matériaux et services, chacun représentant une valeur minimale de cinquante pour cent (50 %) du montant total de l'offre (taxes incluses), seront accordés au soumissionnaire si son offre est retenue.

Votre offre scellée doit être déposée **avant 11 h, le 22 février 2018**, au Service du Greffe, à l'Hôtel de Ville de Bois-des-Filion, à l'adresse suivante :

375, boulevard Adolphe-Chapleau
Bois-des-Filion (Québec)
J6Z 1H1

Les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi inclusivement.

Les offres reçues seront ouvertes publiquement le même jour, à 11 h 01.

La Ville de Bois-des-Filion ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 23 janvier 2018.

Charles-Hervé Aka, LL.M, OMA
Greffier